



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du TARN

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 30/01/2025

ID : 081-200034049-20241114-DPDB2024\_60-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN**

- Article L5211-10 du CGCT  
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2024-60  
DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

**Présents** : MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

**Excusés** : Mme Isabelle CALMET, M. Jean-Paul CHAMAYOU.

**Objet de la décision : Développement économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Réalmont – Bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec Madame Lucie ROUSSEL**

Madame Lucie ROUSSEL a saisi les services de la Communauté de communes afin d'intégrer du mardi au vendredi (inclus) le cabinet désigné F02 – Cabinet 1 Ortho de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Réalmont, sise place Henri Dunant, pour y exercer son activité professionnelle dans le secteur de la Kinésithérapie périnéale.

Afin d'étoffer l'offre de soins sur la commune, il est proposé de signer avec Madame ROUSSEL un bail de locaux à usage exclusivement professionnel.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer ledit bail.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**  
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn